

# COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- **Décision n° 2022-15 du 27 décembre 2022 : Juridique Finances Communication – Equipements communautaires – Prestation d’entretien ménage.**  
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER le marché prestation d’entretien et de ménage des bâtiments communautaires à la SARL Coopérative Cie MPS pour un montant de 2.877,71 € HT / mois pour une durée de 12 mois.
  
- **Décision n° 2023-01 du 9 février 2023 : Juridique Finances Communication - Relais petite enfance – Rénovation bâtiment – Diagnostic technique accessibilité et sécurité incendie.**  
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation de diagnostic technique accessibilité et sécurité incendie du bâtiment Relais Petite Enfance, sis 9 rue Jean de Mérat 32500 FLEURANCE, au cabinet SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE pour un montant de 1 000,00 € HT.
  
- **Décision n° 2023-02 du 9 février 2023 : Juridique Finances Communication - OPAH – Réalisation DPE et simulation énergétique post-travaux.**  
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation de réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) et des simulations énergétiques post-travaux portant sur 10 projets à la SARL BAT’IMMO EXPERTISES à LECTOURE pour un montant de 2 335,00 € HT.